

À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



LES DÉCHETS DE DISTILLATION D'ALCOOLS ET EAUX DE VIE

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire une catégorie de déchets :

Des **déchets Non Dangereux (ND)** ou **Déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

La dégradation des résidus de distillation peut causer des pollutions organiques s'ils sont mal gérés.

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les déchets non dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Cidresses	Passer au pont bascule pour contrôle avant la plateforme de compostage
Vinasses	
Autres jus	
Noyaux, pépins	
Pulpes de fruits peaux	
Drèches	
Bidons de produits de nettoyage des locaux	